



CAS - 098 M
C.P. - ITINERANCE
AU QUEBEC



MÉMOIRE PRÉSENTÉ À
La Commission des affaires sociales

Assemblée nationale
«Mandat d'initiative sur le phénomène de l'itinérance au Québec»
Automne 2008

Mémoire présenté par
Le Centre d'intervention et de prévention en toxicomanie de
l'Outaouais
(CIPTO)

Rédigé par :
Yves Séguin, directeur général

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	p. 3
Portrait du CIPTO.....	p.4
Itinérance et toxicomanie.....	p.7
Itinérance, toxicomanie et hébergement / logement.....	p.9
L'itinérance en Outaouais.....	p.10
Itinérance et structures sociales.....	p.12
Conclusion.....	p.14
Liste des recommandations.....	p.15
Bibliographie.....	p.17

INTRODUCTION

Malgré que plusieurs personnes appauvries, marginalisées et itinérantes ou à risque de le devenir soient sceptiques face à la présente démarche menée par la Commission des affaires sociales, le Centre d'intervention et de prévention en toxicomanie de l'Outaouais (CIPTO) trouve important de participer à la réflexion et au débat public sur le phénomène de l'itinérance au Québec. Par contre, nous devons admettre que ce scepticisme, partagé également par certaines des personnes qui viennent en aide et qui défendent les droits de cette partie de la population, n'est pas surprenant suite au maigre impact et aux résultats mitigés de la loi 112 visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur l'amélioration des conditions de vie de cette dernière.

En dépit de cette réalité, le CIPTO salue la tenue de la Commission parlementaire car elle marque une reconnaissance de la problématique de l'itinérance, laquelle qui s'est transformée et complexifiées au cours des 20 dernières années. De plus, l'adoption du Cadre de référence en itinérance et les travaux en cours au gouvernement pour un Plan d'action interministériel ouvrent donc la porte à **l'adoption et la mise en œuvre d'une Politique en itinérance**. Enfin, nous voudrions remercier la Commission et ses membres d'avoir bien voulu accepter qu'une large partie des auditions publiques se déroulent à l'extérieur de l'hôtel du Parlement à Québec.

Le CIPTO souhaite donc que le contenu du présent mémoire serve à alimenter les réflexions et les actions nécessaires, surtout en ce qui a trait aux liens entre l'itinérance et la toxicomanie en Outaouais et ailleurs au Québec, afin de répondre rapidement et adéquatement aux besoins des personnes itinérantes ou à risque.

PORTRAIT DU CIPTO

Historique

Le Centre d'intervention et de prévention en toxicomanie de l'Outaouais (CIPTO) a vu le jour en 1982 sous le nom de *Shalom pour la sobriété*. Le fondateur de l'organisme se nomme Claude Vandelac. *Shalom pour la sobriété* a été mis en place pour répondre à un besoin spécifique et réel qui n'était pas répondu à l'époque soit : la mise en place d'une ressource pour venir en aide aux personnes ayant un problème de toxicomanie. L'organisme a pris, au cours des années, différentes formes, à commencer par un café où l'on oeuvrait en prévention de la rechute. Par la suite, divers programmes et projets ponctuels ont été mis sur pied afin de répondre à de nouveaux besoins criants pour, par la suite, devenir le CIPTO d'aujourd'hui.

C'est en 1986 que l'organisme adopta une nouvelle appellation, le CIPTO, appellation sous laquelle nous le connaissons aujourd'hui. Ce changement engendra inévitablement une nouvelle orientation : les actions posées le sont dorénavant à partir d'une philosophie de réduction des méfaits. C'est également à ce moment que l'on assiste à une professionnalisation : des travailleurs sociaux et d'autres professionnels se joignent aux bénévoles.

En mai 2001, suite à une planification stratégique, le CIPTO se repositionne en ce qui a trait à sa mission initiale. Il se dote alors d'une nouvelle mission et de nouveaux objectifs. En septembre 2004, une nouvelle planification stratégique fit ressortir plusieurs objectifs, dont un qui est de *consolider et développer l'expertise d'intervention en toxicomanie*.

Ainsi, plusieurs années se sont écoulées depuis sa fondation et des milliers de personnes ont participé à la vie de l'organisme et ont eu recours aux nombreux services du CIPTO. Encore aujourd'hui, le CIPTO continue de répondre aux besoins de la communauté et de relever de nouveaux défis de par ses nombreux projets novateurs mis en place au fil des ans.

Mission

Membre en règle de l'Association des intervenants en toxicomanie du Québec (AITQ) et de la Fédération des centres communautaires d'intervention en dépendances (FCCID – anciennement la FOBAST), le CIPTO est un organisme communautaire autonome à but non lucratif qui s'est donné comme mission de développer des actions communautaires et d'offrir des services d'intervention et de prévention en toxicomanie à la population des secteurs Hull/Grande-Rivière et d'une partie du Pontiac. Il est à noter que certains de nos services ont une portée régionale, notamment le point de service LAB, notre programme de formation et certains de nos programmes spéciaux.

Objectifs

Prévention:

- Sensibiliser et éduquer afin d'outiller les gens de la communauté à faire des choix judicieux pour une meilleure qualité de vie.
- Initier et mettre en place des actions novatrices et proactives dans les milieux des personnes à risque de développer des problèmes de toxicomanie.

Intervention:

- Offrir des services d'intervention selon l'approche de réduction des méfaits auprès des personnes vivant des problèmes de toxicomanie.
- Informer et soutenir l'entourage de la personne vivant des problèmes de toxicomanie.

Concertation:

- Développer des partenariats avec les acteurs de différents milieux.

Programmes, actions et services

Le CIPTO offre gratuitement une multitude de services, d'activités et de programmes aux personnes aux prises avec des problèmes de toxicomanie et d'exclusion sociale. Les interventions du Centre rejoignent tous les groupes d'âge, des enfants aux personnes du troisième âge, sans critère de sélection socio-économique. Voici un aperçu de certains programmes et services :

- **Intervention individuelle et/ou familiale :** Ce service est offert à toute personne ayant le désir de faire un cheminement par rapport à sa consommation.
- **Intervention auprès des proches des personnes vivant des problèmes de consommation :** Service d'écoute et de soutien pour la personne proche (parent(s), conjoint(e), ami(e), etc.).
- **Service d'écoute téléphonique et de références en lien avec la toxicomanie.**

Programme de prévention en toxicomanie :

Groupe s'adressant aux jeunes de sixième année du primaire de certaines écoles ciblées, ayant pour objectifs de favoriser la transition du primaire au secondaire et de prévenir la toxicomanie. Pour ce faire, plusieurs thèmes sont abordés avec les jeunes dont : démystification des drogues, les raisons qui sous-tendent la consommation, les solutions de rechange, la prise de décision, etc.

Ateliers de sensibilisation et de formation :

Ces ateliers servent principalement à démystifier les drogues et leurs effets. Ils sont basés sur une philosophie de réduction des méfaits. Ces ateliers sont offerts aux écoles (secondaires, éducation aux adultes, formation professionnelle), aux organismes communautaires ou à tout groupe qui en fait la demande.

Programme S.A.R.T. :

Le programme de Soutien, d'Accompagnement et de Réinsertion auprès des Toxicomanes est le résultat d'une collaboration entre le CIPTO et le Centre Jellinek. S'adressant à une population spécifique qui nécessite un accompagnement plus soutenu dans les services du seul centre de réadaptation de la région de l'Outaouais, ce programme favorise le développement de moyens pour desservir des personnes vulnérables et exclues dans leurs démarches liées à leur consommation et à leur réinsertion sociale.

Travail de milieu et outreach :

Intervention visant à rejoindre les populations exclues et vulnérables directement dans les milieux qu'elles fréquentent (exemple : le Centre Yolande-Duval -i.e. le centre de jour dans l'île de Hull- de la Soupe populaire) afin d'entrer en contact, d'intervenir et de faire connaître les services disponibles en toxicomanie, en désintoxication et en réinsertion sociale.

Actions de prévention des ITSS :

S'insérant dans une pratique de création de liens et de réduction des méfaits, nous distribuons du matériel de prévention (seringues, pipes à crack et condoms) afin de réduire la transmission des ITSS par injection, inhalation ou activité sexuelle à risque.

Projet Intègr'art :

Ce programme s'adresse aux jeunes de 16 à 30 ans fréquentant l'éducation aux adultes. Basé sur l'apprentissage et la création artistique, il vise à prévenir l'abandon des études et la toxicomanie.

Le point de service Le Lab :

Le Lab est un lieu d'expression et de création artistique pour les jeunes de 16 à 30 ans. Le Lab permet à différents jeunes, n'ayant pas nécessairement un problème de consommation, de développer des intérêts et passions liés au domaine artistique. Il permet également à certains jeunes, éprouvant des difficultés avec leur consommation, de s'exprimer à travers différents médiums artistiques. Différents médiums sont mis à la disposition des personnes qui le fréquentent : peinture, dessin, photographie, argile, céramique, musique, littérature, théâtre, etc.

ITINÉRANCE ET TOXICOMANIE¹

Les liens entre l'itinérance et la toxicomanie ont fait l'objet de plusieurs études et de façon générale, les chercheurs s'entendent pour dire que les problèmes reliés à l'usage et à l'abus de drogues et d'alcool concernent une partie seulement des personnes itinérantes. Par contre, l'existence de cette double problématique varie beaucoup selon les profils des individus, les autres types de problèmes identifiés, les substances et les modes de consommation. Les proportions augmentent en général en fonction de la précarité des conditions d'existence. Par exemple, au cours des six derniers mois, 25% des personnes ayant fait une demande d'aide pour des services d'intervention au CIPTO vivaient une situation d'itinérance ou étaient à risque. Ce pourcentage est trois fois plus élevé (75%) dans les programmes tels le LAB, l'*outreach* et SART car ceux-ci rejoignent des personnes qui se retrouvent dans des situations beaucoup plus vulnérables.

D'autre part, on ne peut plus aborder la question de l'itinérance et de la toxicomanie sans nommer une réalité à laquelle sont confrontés de plus en plus fréquemment les intervenants du CIPTO : les troubles concomitants de toxicomanie et de santé mentale. Ainsi, les interventions auprès des personnes itinérantes ayant ces troubles concomitants et qui fréquentent le CIPTO représentent un défi énorme. De plus, la situation est souvent complexifiée par d'autres problématiques : extrême pauvreté, prostitution, exclusion sociale, etc. Confronté à l'ampleur des besoins des personnes aux prises avec ces multi-problématiques, le CIPTO a choisi d'intervenir selon l'approche de la réduction des méfaits.

Nous croyons que cette approche, qui repose sur deux principes fondamentaux, le pragmatisme (plutôt que l'idéalisme) et l'humanisme (plutôt que le moralisme), permet de diminuer les conséquences les plus néfastes chez les personnes utilisatrices de drogues qui vivent une situation d'itinérance. Le pragmatisme peut se définir comme suit : «puisque les drogues sont là pour rester, intervenons de façon à limiter les problèmes chez ceux qui en font l'usage et leur entourage». Ainsi, les caractéristiques du pragmatisme sont les suivantes : 1) l'usage des drogues est une réalité avec laquelle il faut composer; 2) l'intervention doit tenir compte des coûts et des bénéfices de la consommation et porter sur les conséquences négatives; 3) l'intervention doit impliquer une hiérarchie d'objectifs, prioritaires et réalistes. Pour ce qui est de l'humanisme, nous pouvons définir ce principe comme suit : «l'usager de drogues est une personne à part entière, digne de respect, possédant des droits et un pouvoir d'agir en tant que citoyen». (Brisson, 1997) Ainsi, nous favorisons l'empowerment, c'est-à-dire, redonner du pouvoir à la personne en favorisant son implication dans sa démarche de changement. Plusieurs caractéristiques définissent l'humanisme : 1) aller à la rencontre des usagers, là où ils se trouvent; 2) offrir aux usagers une variété de moyens, en fonction de leurs besoins (être à l'écoute des besoins des usagers); 3) impliquer les usagers en respectant leurs droits et favoriser qu'ils se prennent collectivement en charge.

Recommandation # 1 : Que le gouvernement favorise l'approche de la réduction des méfaits et ses applications (incluant les services d'injection supervisée) lors du développement et de la mise en place des services offerts aux personnes itinérantes ou à risque vivant avec d'autres problématiques dont la toxicomanie.

1. Voir à ce sujet le numéro spécial de la revue *L'intervenant* (volume 22, numéro 3), avril 2006.

En plus de cette approche, nous croyons qu'il est essentiel de développer des services psychosociaux et de santé spécifiques pour répondre aux besoins des personnes marginalisées et à leurs réalités. Au CIPTO, le programme SART, un projet de partenariat avec le Centre Jellinek (Centre régional de réadaptation en dépendances) est un bon exemple de développement d'un service qui rejoint des personnes particulièrement vulnérables qui généralement ne faisaient pas de demande d'aide et de traitement à cet établissement public de deuxième ligne.

Recommandation # 2 : Que le gouvernement accorde un financement adéquat et récurrent aux organismes porteurs de projets qui permettent aux personnes marginalisées de recevoir des services spécifiques qui tiennent compte de leurs réalités et de leurs besoins.

Enfin, au cours des dernières années, le CIPTO a osé développer et expérimenter certaines pratiques novatrices afin de répondre aux besoins des personnes en situation d'exclusion sociale. Le projet le LAB, lieu d'expression artistique pour les 16-30 ans, et notre travail d'*outreach* par l'entremise d'un travailleur de milieu, en sont de bons exemples. L'évaluation de ces pratiques novatrices nous a démontré l'importance d'avoir une diversité d'actions et de services lorsque vient le temps de rejoindre et d'intervenir auprès des personnes itinérantes ou à risque.

Recommandation # 3 : Que le gouvernement reconnaisse et finance adéquatement les pratiques novatrices en prévention et en intervention afin d'offrir de l'aide et du soutien sous une forme qui correspond aux réalités et aux intérêts des personnes en situation d'itinérance ou à risque.

ITINÉRANCE, TOXICOMANIE ET HÉBERGEMENT ET LOGEMENT

Tout comme Logemen'occupe, organisme de défense du droit au logement en Outaouais, nous croyons que l'itinérance n'est pas uniquement un problème de logement mais est toujours un problème de logement. Au CIPTO, nous avons amorcé une réflexion depuis un certain temps sur les besoins particuliers des personnes ayant un problème de toxicomanie en ce qui a trait à l'hébergement et au logement. Basé sur des observations de l'équipe de travail et des commentaires des personnes fréquentant le CIPTO, voici trois constats qui illustrent bien les différents besoins en lien avec l'itinérance, la toxicomanie et le besoin de se loger tant au niveau de la prévention que de l'intervention et de la réinsertion :

D'abord, les services d'hébergement d'urgence refusent fréquemment l'accès aux personnes intoxiquées. Il y a donc un besoin pour un endroit de répit et de dégrisement où sont offerts des services psychosociaux et de santé. Ce type d'hébergement temporaire et d'urgence pour les personnes qui consomment des drogues doit nécessairement avoir des critères d'admission très souples et des règles de conduites minimales. L'approche de réduction des méfaits et la présence de pairs-aidants seraient également des facteurs favorisant la réussite d'un tel projet.

Ensuite, nous déplorons l'absence d'une ressource de transition pour les personnes qui terminent leur traitement (exemple : services résidentiels de désintoxication) et qui sont sans logis. Les retourner à la rue ou dans un centre d'hébergement d'urgence diminue les possibilités de stabilisation ainsi que de réinsertion tout en augmentant les risques de rechute et d'un prolongement de la situation d'itinérance. Afin de pallier à ce besoin, nous croyons qu'il est nécessaire de rendre accessible des logements de transition avec un soutien communautaire spécialisé en toxicomanie.

Enfin, il n'existe aucun projet de logements permanents avec soutien communautaire spécialisé en toxicomanie. Pourtant, tel que mentionné dans un document de la SCHL intitulé *Itinérance, logement et réduction des méfaits : logements stables pour les sans-abri toxicomanes (2005: 43)*, «les études de cas montrent que les personnes sans abri, même si elles souffrent de toxicomanie et qu'elles sont aux prises avec des troubles concomitants, peuvent accéder directement à un logement et être en mesure de le conserver si elles reçoivent le soutien dont elles ont besoin».

Recommandation # 4 : Afin qu'il y ait un véritable continuum de services au niveau de l'hébergement et du logement pour les personnes itinérantes et toxicomanes, le gouvernement doit favoriser la mise en place des trois types d'hébergement / logement (répit-dégrisement, logement de transition et logement permanent) en finançant la construction, l'entretien et les réparations ainsi que les services d'intervention et de soutien.

L'ITINÉRANCE EN OUTAOUAIS

Tout comme le Collectif régional de lutte à l'itinérance en Outaouais (CRIO), dont le CIPTO est membre, nous revendiquons l'application du Modèle d'organisation des services en itinérance en Outaouais. Pour arriver à une véritable mise en œuvre des plans d'actions qui découleront de ce dernier, le gouvernement doit investir minimalement deux millions de dollars afin de soutenir plus adéquatement les organismes et les projets déjà en place qui peinent à répondre aux multiples besoins, et dont certains risquent de disparaître ou de réduire énormément leurs actions et interventions auprès des personnes itinérantes ou à risque.

Les montants investis doivent également servir à combler des trous de services. À cet effet, il est aberrant qu'une région comme l'Outaouais, qui a sur son territoire un centre de détention, n'ait pas un service d'aide et de soutien aux ex-détenus². De plus, l'équipe d'intervention en itinérance du CSSS de Gatineau nommé IMAGES (Inventons pour Mieux AGir en Exclusion Sociale) ne peut remplir pleinement son mandat dans sa composition actuelle : organisatrice communautaire, travailleuse sociale et technicienne en travail social. On doit impérativement y ajouter du personnel santé, tels qu'une infirmière et un médecin ainsi que des intervenants en réadaptation.

Voici donc les recommandations que nous partageons avec le CRIO :

Recommandation # 5 : Que l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais applique, actualise et respecte le Modèle d'organisation des services en itinérance en Outaouais, en y investissant les sommes nécessaires pour répondre aux besoins.

Recommandation # 6 : Que le Gouvernement du Québec reconnaisse le statut particulier de l'Outaouais en ce qui concerne l'itinérance, afin que des mesures financières pour y remédier soient rapidement mises en place. L'Outaouais doit être considérée comme une région urbaine de plus de 500 000 habitants (région de la capitale nationale du Canada).

Recommandation # 7 : Que le gouvernement du Québec établisse les calculs liés aux revenus des ménages en Outaouais en tenant compte de notre réalité frontalière et des coûts de loyer qui sont ici les plus élevés au Québec.

Recommandation # 8 : Que le Gouvernement du Québec fasse pression sur la ville de Gatineau pour que cette dernière devienne rapidement ville mandataire auprès de la SHQ, afin de faciliter la réalisation des projets de logements sociaux

2. Il est à noter que l'organisme Portes ouvertes, qui remplissait cette mission, a fermé en 2008, faute de moyens financiers.

Recommandation # 9 : Que le CRIO puisse bénéficier d'un financement suffisant et récurrent à sa mission.

Recommandation # 10 : Que le CRIO obtienne le financement nécessaire pour la publication annuelle d'un bulletin de lutte à l'itinérance qui permettrait de colliger les données relatives à l'itinérance, tout en démystifiant le phénomène et en faisant prendre conscience de ses racines structurelles.

Enfin, nous croyons que le Modèle d'organisation des services et les plans d'action rattachés à ce dernier seraient grandement bonifiés si l'on pouvait mener des études approfondies sur le terrain, car nous manquons de données. Ces dernières, ajoutées à celles que réussissent à recenser les organismes, permettraient aux acteurs de la région et aux différents paliers de gouvernement de connaître plus spécifiquement l'ampleur de la situation, et faciliteraient le partage d'une vision commune ainsi que l'établissement de priorités régionales.

Recommandation # 11 : Que le gouvernement finance des études, tant au niveau quantitatif que qualitatif, afin de dresser le portrait actuel de la situation de l'itinérance dans l'Outaouais.

ITINÉRANCE ET STRUCTURES SOCIALE

Les actions et les interventions menées par le CIPTO en ce qui a trait au phénomène de l'itinérance et de l'exclusion sociale ont toujours été inspirées non seulement par les besoins individuels, mais également par les structures sociales, économiques et politiques qui contribuent à la fragilisation d'un nombre grandissant de citoyens et citoyennes. Nous revendiquons d'abord et avant tout le respect des droits fondamentaux reconnus à travers les différentes chartes, qu'elles soient québécoise, canadienne ou onusienne.

Nous croyons donc qu'il est important de tout mettre en œuvre pour réduire les écarts de richesse et éliminer la pauvreté. Il est indécent qu'un segment important de la population du Québec n'ait pas un revenu suffisant permettant une couverture des besoins essentiels.

Nous croyons également que la lutte à l'itinérance passe aussi par la lutte aux préjugés. Ceux-ci ne sont pas véhiculés uniquement par des individus mais également par les structures sociales, politiques et économiques, dont certaines institutions publiques. Les ratés au niveau de l'accessibilité à des soins de santé adéquats, la répression policière et la surjudiciarisation ne sont que quelques exemples de la discrimination et des injustices vécues par les personnes itinérantes ou à risque.

C'est donc pour ces raisons et pour toutes celles identifiées à l'intérieur du *Cadre de référence sur l'itinérance au Québec* (Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, 2008) et du document intitulé *Pour une politique en itinérance : Plateforme de revendication du Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec* (RISQ, 2006) que nous partageons avec le RISQ les recommandations suivantes :

Recommandation # 12 : Que le Gouvernement du Québec adopte rapidement une politique en itinérance, dans le respect des 6 objectifs suivants : le droit de cité, le droit à un revenu décent, le droit au logement, le droit à l'éducation, le droit à la santé et le droit à un réseau d'aide et de solidarité.

Recommandation # 13 : Que le Gouvernement du Québec consolide et augmente le financement récurrent de la mission de base des organismes luttant contre l'itinérance, autant au niveau de l'aide, de l'accompagnement, de la prévention ou de la défense de droits.

Recommandation # 14 : Que le Gouvernement du Québec consolide et augmente le financement des approches novatrices qui permettent d'offrir des lieux d'appartenance, de briser l'isolement, d'être accompagnés pour résoudre diverses problématiques.

Recommandation # 15 : Que le Gouvernement du Québec assure un revenu décent et accessible pour tous et toutes par l'augmentation des revenus de base afin de mettre fin au cycle infernal de la pauvreté et de l'itinérance.

Recommandation # 16 : Que le Gouvernement du Québec garantisse, par des mesures adéquates législatives ou autre, l'accès des ménages expulsés à un logement de substitution pour éviter que des personnes et des familles se retrouvent à la rue. Par le fait même, nous demandons à ce que des mesures soient prévues pour l'entreposage des biens de ces ménages.

Recommandation # 17 : Que le Gouvernement du Québec subventionne davantage de logements sociaux et que les enveloppes destinées au support communautaire soient augmentées.

Recommandation # 18 : Que le Gouvernement du Québec s'assure que les différentes institutions publiques, telles que les Centres jeunesse, les centres de détention et maisons de transition, les centres hospitaliers, dont les hôpitaux psychiatriques, etc., préparent et prennent la responsabilité des transitions des personnes et ce, avant leur sortie, afin que ces dernières aient un logement. Une place en refuge ou en hébergement d'urgence ne devrait pas être envisagée comme un endroit pour « l'après »!

CONCLUSION

Nous nous permettons d'insister sur l'importance pour le gouvernement du Québec d'adopter rapidement une Politique en itinérance, ainsi que de mettre en place les mesures et les actions nécessaires pour réduire et prévenir l'itinérance et les impacts de cette problématique. Afin que ce processus et les résultats soient positifs, nous croyons qu'il est important d'impliquer les individus en situation d'itinérance, ceux à risque, ceux qui ont vécu cette situation et les organismes qui leur offrent du soutien. **Enfin, pour que cette Politique, qui se doit d'être globale, soit réellement efficace : elle doit être sous la gouverne du Premier ministre ou d'un ministre responsable, elle doit entraîner des mesures adéquates par tous les ministères concernés et le Gouvernement doit créer un secrétariat de lutte à l'itinérance.**

De plus, nous souhaitons ardemment que les actions qui seront mises en place suite à l'adoption de cette politique soient congruentes avec les réalités du phénomène de l'itinérance en Outaouais. Le CIPTO réaffirme également l'importance de tenir compte des particularités et des besoins des personnes vivant un problème de toxicomanie et une situation d'itinérance.

Finalement, l'enjeu majeur demeure la mise en place de la gamme des services en itinérance qui sont énumérés à l'Annexe 2 du *Cadre de référence*. Le gouvernement du Québec et l'ensemble de la société québécoise doivent se mobiliser pour la création d'un continuum d'actions et de services où la personne itinérante est au centre de nos préoccupations. Nous devons faire en sorte que les conditions de vie de ces personnes, qui sont caractérisées par de la grande pauvreté, des ruptures et de l'exclusion sociale, soient grandement améliorées.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation # 1 : Que le gouvernement favorise l'approche de la réduction des méfaits et ses applications (incluant les services d'injection supervisée) lors du développement et de la mise en place des services offerts aux personnes itinérantes ou à risque vivant avec d'autres problématiques dont la toxicomanie.

Recommandation # 2 : Que le gouvernement accorde un financement adéquat et récurrent aux organismes porteurs de projets qui permettent aux personnes marginalisées de recevoir des services spécifiques qui tiennent compte de leurs réalités et de leurs besoins.

Recommandation # 3 : Que le gouvernement reconnaisse et finance adéquatement les pratiques novatrices en prévention et en intervention afin d'offrir de l'aide et du soutien sous une forme qui correspond aux réalités et aux intérêts des personnes en situation d'itinérance ou à risque.

Recommandation # 4 : Afin qu'il y ait un véritable continuum de services au niveau de l'hébergement et du logement pour les personnes itinérantes et toxicomanes, le gouvernement doit favoriser la mise en place des trois types d'hébergement / logement (répît-dégrisement, logement de transition et logement permanent) en finançant la construction, l'entretien et les réparations ainsi que les services d'intervention et de soutien.

Recommandation # 5 : Que l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais applique, actualise et respecte le Modèle d'organisation des services en itinérance en Outaouais, en y investissant les sommes nécessaires pour répondre aux besoins.

Recommandation # 6 : Que le Gouvernement du Québec reconnaisse le statut particulier de l'Outaouais en ce qui concerne l'itinérance, afin que des mesures financières pour y remédier soient rapidement mises en place. L'Outaouais doit être considérée comme une région urbaine de plus de 500 000 habitants (région de la capitale nationale du Canada).

Recommandation # 7 : Que le gouvernement du Québec établisse les calculs liés aux revenus des ménages en Outaouais en tenant compte de notre réalité frontalière et des coûts de loyer qui sont ici les plus élevés au Québec.

Recommandation # 8 : Que le Gouvernement du Québec fasse pression sur la ville de Gatineau pour que cette dernière devienne rapidement ville mandataire auprès de la SHQ, afin de faciliter la réalisation des projets de logements sociaux.

Recommandation # 9 : Que le CRIO puisse bénéficier d'un financement suffisant et récurrent à sa mission.

Recommandation # 10 : Que le CRIO obtienne le financement nécessaire pour la publication annuelle d'un bulletin de lutte à l'itinérance qui permettrait de colliger les données relatives à l'itinérance, tout en démystifiant le phénomène et en faisant prendre conscience de ses racines structurelles.

Recommandation # 11 : Que le gouvernement finance des études, tant au niveau quantitatif que qualitatif, afin de dresser le portrait actuel de la situation de l'itinérance dans l'Outaouais.

Recommandation # 12 : Que le Gouvernement du Québec adopte rapidement une politique en itinérance, dans le respect des 6 objectifs suivants : le droit de cité, le droit à un revenu décent, le droit au logement, le droit à l'éducation, le droit à la santé et le droit à un réseau d'aide et de solidarité.

Recommandation # 13 : Que le Gouvernement du Québec consolide et augmente le financement récurrent de la mission de base des organismes luttant contre l'itinérance, autant au niveau de l'aide, de l'accompagnement, de la prévention ou de la défense de droits.

Recommandation # 14 : Que le Gouvernement du Québec consolide et augmente le financement des approches novatrices qui permettent d'offrir des lieux d'appartenance, de briser l'isolement, d'être accompagnés pour résoudre diverses problématiques.

Recommandation # 15 : Que le Gouvernement du Québec assure un revenu décent et accessible pour tous et toutes par l'augmentation des revenus de base afin de mettre fin au cycle infernal de la pauvreté et de l'itinérance.

Recommandation # 16 : Que le Gouvernement du Québec garantisse, par des mesures adéquates législatives ou autre, l'accès des ménages expulsés à un logement de substitution pour éviter que des personnes et des familles se retrouvent à la rue. Par le fait même, nous demandons à ce que des mesures soient prévues pour l'entreposage des biens de ces ménages.

Recommandation # 17 : Que le Gouvernement du Québec subventionne davantage de logements sociaux et que les enveloppes destinées au support communautaire soient augmentées.

Recommandation # 18 : Que le Gouvernement du Québec s'assure que les différentes institutions publiques, telles que les Centres jeunesse, les centres de détention et maisons de transition, les centres hospitaliers, dont les hôpitaux psychiatriques, etc., préparent et prennent la responsabilité des transitions des personnes et ce, avant leur sortie, afin que ces dernières aient un logement. Une place en refuge ou en hébergement d'urgence ne devrait pas être envisagée comme un endroit pour « l'après »!

BIBLIOGRAPHIE

AITQ (2006) *L'intervenant*, volume 22, numéro 3 (avril).

BRISSON, P. (1997) *L'approche de réduction des méfaits : source, situation, pratiques*, document publié par le CPLT.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2008) *L'itinérance au Québec : Cadre de référence*, ministère de la Santé et des Services sociaux.

RSIQ (2006) *Pour une politique en itinérance. Plateforme de revendications du RSIQ*.

SCHL (2005) *Itinérance, logement et réduction des méfaits : logements stables pour les sans-abri toxicomanes*.